

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	15 mars 2018	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	15 mars 2018	En exercice : 50 Présents : 36 Votants : 50

**Séance du mercredi 21 mars 2018**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi vingt et un mars deux mille dix-huit à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19 h 37), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, procuration à M. Michel DEFRANCE  
M. Patrick LEMAISTRE, procuration à Mme Catherine DECUYPER  
M. Serge BLOUET, procuration à Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU  
M. Claude PERREAU, procuration à M. Patrice CHASSERY  
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Yves MESNY  
Mme Monique PAUTRÉ, procuration à M. Nicolas SORET  
M. Benoit HERR, procuration à M. Bernard MORAINÉ  
M. Thierry LEAU, procuration à M. Didier MIGNON  
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Bruno JAN  
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT  
Mme Eliette ITALIANO, procuration à M. Laurent CHAT  
M. Alain PETER, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT  
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC  
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Guy BOURRAS  
M. Lionel BOUTIN, suppléé par Daniel EMERY

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Laurence MARCHAND

**Objet :** Autorisation de signer le marché AO 1801C : tri et conditionnement des déchets recyclables issus de la collecte en porte à porte

**Objet : Autorisation de signer le marché AO 1801C : tri et conditionnement des déchets recyclables issus de la collecte en porte à porte**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif au marché publics ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence passé en l'application de l'article 30-3°-b du décret n°2016-360 du mars 2016 et lancé en date du 15 février 2018 ;

**Considérant** que le marché actuel relatif au tri et conditionnement des déchets recyclables issus de la collecte en porte à porte arrive à son terme le 31 mars 2018, que dès lors, il convient de conclure un nouveau marché pour l'exécution de ces prestations ;

**Considérant** que cette consultation ne comporte pas de prestations distinctes au sens de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, elle n'a pas fait l'objet d'un allotissement ;

**Considérant** que la conjoncture de deux facteurs ont conduit à restreindre le choix du pouvoir adjudicateur à un centre de tri unique : l'obligation réglementaire de disposer d'un centre de tri ayant engagé des travaux de modernisation pour la mise en place de l'extension des consignes de tri d'une part et la contrainte budgétaire nous imposant de faire appel à un centre de tri situé dans un rayon de 30 kilomètres du quai de transfert d'autre part ;

**Considérant** que le seul centre de tri répondant à ces contraintes appartient à la société COVED ;

**Considérant** que le marché est conclu pour un durée ferme courant de sa date de notification jusqu'au 3 juillet 2019, qu'il pourra être reconduit pour un durée d'un an sans pouvoir excéder la date du 3 juillet 2020 ;

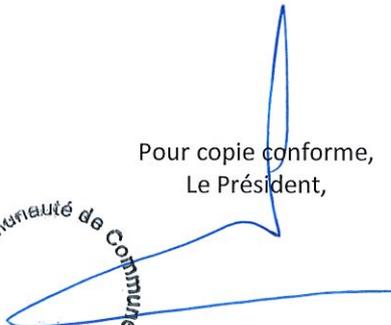
**Considérant** que le marché est conclu sous la forme de prix unitaires pour un montant estimé à 301 860,00 € HT annuel soit 377 325 € HT pour la période ferme de 15 mois ;

**Le conseil communautaire,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **autorise** le président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Jovinien le marché relatif au tri et conditionnement des déchets recyclables issus de la collecte en porte à porte ;

- **conclut** sous la forme de prix unitaires pour un montant annuel estimé de 301 860,00 € HT soit 377 325,00 € HT pour la période ferme de 15 mois ;
- **dit** que des crédits seront bien inscrits sur le budget annexe « ordures ménagères » 2018 de la Communauté de Communes du Jovinien.

Pour copie conforme,  
Le Président,



Nicolas SORET



Date de réception  
par la Sous-Préfecture : 26/03/2018

Date de publication : 26/03/2018

